

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS: UN AN
MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 40,00 F
ÉTRANGER : 50,00

Annexe de la « Propriété Industrielle » seule 20,00 F
Changement d'adresse : 0,50 F
Les Abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année

INSERTIONS LÉGALES : 6,00 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
HOTEL DU GOUVERNEMENT

Téléphone 30-19-21

Compte Chèque Postal : 301947 — Marseille

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Prestation de serment de S.E.M. Pierre Chaubard, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince et Ministre Plénipotentiaire auprès de M. le Président de la République française (p. 301).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 5.531 du 21 février 1975 admettant une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée (p. 302).

Ordonnance Souveraine n° 5.555 du 25 mars 1975 portant nomination de l'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.A.S. le Prince auprès de M. le Président de la République française (p. 302).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 75-117 du 28 mars 1975 fixant le prix de vente des tabacs (p. 302).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 75-12 du 27 mars 1975 prorogéant les dispositions de l'Arrêté Municipal n° 74-52 du 26 août 1974 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la voie publique à l'occasion de travaux (avenue Président J.F. Kennedy, rue Princesse Antoinette, rue de la Poste) (p. 303).

Arrêté Municipal n° 75-13 du 27 mars 1975 prorogéant les dispositions de l'Arrêté Municipal n° 73-11 du 9 février 1973 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la voie publique (rue Plati, rue Blovès) (p. 303).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action sanitaire et sociale
Garde des infirmières, 2^e trimestre 1975 (p. 304).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines — Service du logement
Locaux vacants (p. 304).

INFORMATIONS (p. 304 à 306).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 306 à 310).

Annexe au Journal de Monaco

Publication de la Table Chronologique des Textes Législatifs et Réglementaires parus au Journal de Monaco pendant l'Année 1974 (p. 1 à 37).

MAISON SOUVERAINE

Prestation de serment de S.E.M. Pierre Chaubard, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince et Ministre Plénipotentiaire auprès de M. le Président de la République française.

Le 2 avril 1975 à 11 heures, S. E. M. Pierre Chaubard, nommé par Ordonnance Souveraine du 25 mars 1975, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince et Ministre Plénipotentiaire auprès de M. le Président de la République française, a prêté le serment prescrit par l'Ordonnance du 30 mars 1865, par laquelle « il « jure fidélité au Prince et obéissance aux Lois de « la Principauté ».

Cette cérémonie s'est déroulée au Palais Princier, en présence de S. E. M. Pierre Blanchy, Ministre

Plénipotentiaire, Président du Conseil de la Couronne, Secrétaire d'État, délégué par S.A.S. le Prince pour recevoir ce serment en Son Nom.

S. E. M. Pierre Blanchy a donné, au Nom de S.A.S. le Prince, acte de ce serment.

Assistaient à cette cérémonie : MM. Jean Zehler, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'État, le Colonel Jean Ardant, Gouverneur de la Maison de S.A.S. le Prince, Charles Ballerio, Chef du Cabinet Princier, le Capitaine de Frégate Guy Gervais de Lafond, Aide de Camp de S.A.S. le Prince, Raymond Biancheri, Secrétaire général du Cabinet Princier.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 5.531 du 21 février 1975 admettant une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Loi n° 526, du 23 décembre 1950, sur les pensions de retraite des fonctionnaires;

Vu Notre Ordonnance n° 84, du 11 octobre 1949, constituant le Statut des fonctionnaires et agents de l'Ordre administratif;

Vu Notre Ordonnance n° 4846, du 22 décembre 1971, portant nomination d'une attachée principale au Ministère d'État;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 février 1975, qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Yvette Ginocchio, née Ghersi, Attachée principale au Ministère d'État est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée à compter du 1^{er} mai 1975.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un février mil neuf cent soixante-quinze.

RAINIER.

Par le Prince,

*Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État :*

P. BLANCHY.

Ordonnance Souveraine n° 5.555 du 25 mars 1975 portant nomination de l'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.A.S. le Prince auprès de M. le Président de la République française.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution du 17 décembre 1962;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Pierre Chaubard est nommé Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire auprès de M. le Président de la République française.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq mars mil neuf cent soixante-quinze.

RAINIER.

Par le Prince,

*Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État :*

P. BLANCHY.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 75-117 du 28 mars 1975 fixant le prix de vente des tabacs.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3039 du 19 août 1963, rendant exécutoire à Monaco la convention de voisinage Franco-Monégasque signée à Paris le 18 mai 1963;

Vu l'article 19-titre III de cette convention;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 mars 1975;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le prix de vente des produits de tabacs désignés ci-dessous est fixé ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} avril 1975;

Régie Française :	Prix de vente aux consommateurs	
Cigares :	l'unité	
Voltigeur Havane	en 25	0,00
Havana Finos Tip	en 5	0,44
Havana Finos	en 50	0,41
Carré d'As	en 20	0,38
Colorados	en 20	0,36
Havanitos	en 20	0,24

Marché Commun :		
Cigarettes :		<i>le paquet</i>
Time		3,50
Bastos Douce.....		2,50
Cigares :		<i>l'unité</i>
Reine Elisabeth Dechets de Havane	en 50	0,36
Verellen Stokjes Natural	en 20	0,40
Willem II Brasilitas	en 20	0,40
Panter Havana Cigarillos	en 20	0,50
Nic Havana Slim Panatella	en 25	0,80
Verellen Coronitas Natural	en 5	0,80
La Paz Wilde Havana.....	en 50	0,80
Henri Wintermans Wilde Havana	en 5	0,80
Willem II Wilde Havana	en 5	0,85
La Paz Wilde Brazil	en 5	1,00
Schimmelpenninck Senoritas de Luxe	en 10	1,40
Henri Wintermans Corona sous tube	en 25	4,00

Marché Commun :		
Tabac à fumer, à prise et à mâcher		
		<i>le paquet</i>
Drum	en 40 gr	3,20
Chema Echabab	en 20 gr	0,95
Sant'Antonino	en 10 gr	0,40

ART. 2.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit mars mil neuf cent soixante-quinze.

Le Ministre d'État :
A. SAINT-MLEUX.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 75-12 du 27 mars 1975 prorogeant les dispositions de l'Arrêté Municipal n° 74-52 du 26 août 1974 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la voie publique à l'occasion de travaux (avenue Président J.F. Kennedy, rue Princesse Antoinette, rue de la Poste).

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la Loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale;

Vu l'article 2 de la Loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route);

Vu l'Arrêté Municipal n° 73 du 20 juillet 1950 portant codification des textes sur la circulation et sur le stationnement des véhicules;

Vu l'Arrêté Municipal n° 74-46 du 25 juillet 1974, prorogeant les dispositions de l'Arrêté Municipal n° 74-33 du 4 juin 1974 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la voie publique à l'occasion de travaux;

Vu l'Arrêté Municipal n° 74-52 du 26 août 1974 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la voie publique à l'occasion de travaux;

Vu l'Arrêté Municipal n° 75-9 du 18 mars 1975 portant délégation de pouvoir dans les fonctions de Maire;

Vu l'urgence d'appliquer, conformément à l'article 48 de la Loi n° 959 susvisée, les dispositions du présent Arrêté Municipal dont l'ampliation a été transmise à S. E. M. le Ministre d'État en date du 27 mars 1975;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En raison des travaux d'aménagement de la place Sainte Dévote, les dispositions de l'Arrêté Municipal n° 74-52 du 26 août 1974 sont prorogées de la façon suivante :

— du 1^{er} avril au 30 septembre 1975, la circulation des véhicules est interdite avenue J.F. Kennedy dans la portion comprise entre la place Sainte Dévote et le droit de l'immeuble portant le n° 3 de cette artère.

ART. 2.

Le sens unique de circulation est maintenu, durant cette même période, rue Princesse Antoinette, dans le sens boulevard Albert 1^{er} - rue Grimaldi.

Le stationnement des véhicules est interdit sur toute la longueur de la rue Princesse Antoinette en dehors des emplacements matérialisés au sol.

ART. 3.

Le sens unique de circulation est maintenu, rue de la Poste dans sa partie comprise entre la rue Princesse Antoinette et la rue Suffren Reymond, et ce dans ce sens.

Le stationnement des véhicules est interdit en dehors des emplacements délimités au sol.

ART. 4.

Toute infraction au présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la Loi.

Monaco, le 27 mars 1975.

P. le Maire,
Le Premier Adjoint f.f.,
J. NOTARI.

Arrêté Municipal affiché à la Mairie le 27 mars 1975.

Arrêté Municipal n° 75-13 du 27 mars 1975 prorogeant les dispositions de l'Arrêté Municipal n° 73-11 du 9 février 1973 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la voie publique (rue Plati, rue Biovès).

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la Loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale;

Vu l'article 2 de la Loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1691 du 17 décembre 1957, portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route);

Vu l'Arrêté Municipal n° 73 du 20 juillet 1960 portant codification des textes sur la circulation et sur le stationnement des véhicules;

Vu l'Arrêté Municipal n° 73-11 du 9 février 1973, réglementant provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la voie publique;

Vu l'Arrêté Municipal n° 75-9 du 18 mars 1975 portant délégation de pouvoir dans les fonctions de Maire;

Vu l'urgence d'appliquer, conformément à l'article 48 de la Loi n° 959 susvisée, les dispositions du présent Arrêté Municipal dont l'ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat en date du 27 mars 1975;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du 1^{er} avril 1975 au 30 septembre 1975, les dispositions prises, pour régler la circulation et le stationnement des véhicules par l'Arrêté Municipal n° 73-11 du 9 février 1973, afin de permettre la réalisation d'un ensemble immobilier à la rue Plati, sont reconduites :

1°) Le sens unique dans la rue Plati est suspendu sur la partie de cette voie comprise entre le boulevard Rainier III et la rue Biovès.

2°) Le stationnement des véhicules est interdit en dehors des emplacements marqués au sol.

— Rue Plati dans sa partie comprise entre le boulevard Rainier III et la rue Joseph Bressan.

— Rue Biovès.

ART. 2.

Toute infraction au présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la Loi.

Monaco, le 27 mars 1975.

*P. le Maire,
Le Premier Adjoint f.f.,
J. NOTARI.*

Arrêté Municipal affiché à la Mairie le 27 mars 1975.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action sanitaire et sociale

Garde des infirmières, 2^e trimestre 1975.

Avril :

Dimanche 6 avril : M^{lle} Servais, 19, bd de Suisse

Dimanche 13 avril : M^{me} Bvrard, 21, rue des Orchidées

Dimanche 20 avril : M^{me} Rolland, 26, av. de Grande Bretagne

Dimanche 27 avril : M^{me} Gibelli, 5, rue Grimaldi

Mai :

Jéudi 1^{er} mai (Fête du Travail) : Sœurs du Bon-Secours

Dimanche 4 mai : Sœurs du Bon-Secours

Jéudi 8 mai (Ascension) : M^{me} Ott, 31, av. Hector Otto

Dimanche 11 mai : M^{me} Quillet, 34, bd d'Italie

Dimanche 18 mai (Pentecôte) : M^{me} Reynier, 51, rue Plati

Lundi 19 mai (Pentecôte) : M^{me} Reynier, 51, rue Plati

Dimanche 25 mai : M^{me} Charret, 49, r. Grimaldi

Jéudi 29 mai (Fête Dieu) : M^{me} Cavaliere, 31, av. H. Otto

Jun :

Dimanche 1^{er} juin : M^{lle} Koefoed, 4, Place du Palais

Dimanche 8 juin : M^{me} Béllande, 10, r. des Géranioms

Dimanche 15 juin : M^{me} Quillet, 34, bd d'Italie

Dimanche 22 juin : M^{me} Bertani, 9, bd Rainier III

Dimanche 29 juin : M^{lle} Servais, 19, bd de Suisse

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines - Service du logement

LOCAUX VACANTS

Avis aux prioritaires.

Adresse	Composition	Affichage	
		du	au
25, boulevard Charles III	2 pièces, débarras, cuisine, w. c. en commun	26-3-75	14-4-75

*L'Administrateur des Domaines
chargé du Service du Logement,
P. ANTONINI.*

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté.

La Musique :

Le dimanche 13 avril, à 17 heures, Salle Garnier, concert par l'Orchestre National de l'Opéra de Monte-Carlo sous la direction d'Edouard Van Remoortel. Soliste : Dorel Handmann, piano. Au programme : Beethoven et Brahms.

Les Conférences :

Le lundi 7 avril, à 21 heures, au Musée d'Anthropologie Préhistorique, *origine et destinée de l'homme* par le Professeur J. Piveteau.

Les Congrès :

du 9 au 12 : IBM (Nord-Ouest Europe)

du 13 au 16 : *Phillips Petroleum International*

du 13 au 17 : 1^{er} Groupe *RCA Electric Division*.

La Fête Nationale Hellénique.

Zeus, Dieu Suprême des Grecs de l'Antiquité était aussi le Dieu de l'Hospitalité. C'est du moins M. Nicolas Sarafoglou, Chancelier du Consulat Général de Grèce à Monaco qui l'affirme et je le crois d'autant plus volontiers que l'hospitalité, l'une des vertus maîtresses de ses compatriotes, fut large et fastueuse au cours des 2 réceptions qui ont marqué, en Principauté, la Fête Nationale Hellénique.

Ayant, toutes deux, pour cadre les salons de la Chancellerie du Consulat Général de Grèce, la première réception, le 24 mars, était offerte en l'honneur des personnalités officielles et la seconde, le 25, jour proprement dit de la Fête Nationale Hellénique, réunissait les membres de l'importante et sympathique colonie grecque de Monaco.

Le Consul Général de Grèce et M^{me} Gabriel Ollivier, le Consul suppléant et M^{me} Nicolas G. Nicolaou accueillèrent, le sourire, de tradition, aux lèvres leurs nombreux invités et parmi eux, pour la réception du 24, S. E. M. André Saint-Mieux, Ministre d'État; M. Jean Zehler, Président du Conseil d'État; le colonel Jean Ardant, Gouverneur de la Maison Souveraine; S. E. M. le Ministre Plénipotentiaire, Président du Conseil d'Administration de la Fondation Prince Pierre de Monaco et M^{me} Jacques Reymond; M. Robert Sanmori, Conseiller de Gouvernement en service détaché, Directeur Général de la Caisse de Compensation des Services Sociaux; les membres du Corps Consulaire au complet; le Premier Président de la Cour d'Appel et M^{me} Jacques de Monseignat; le Premier Président Honoraire et M^{me} Pierre Cannat; le Conseiller National, 2^e Adjoint au Maire et M^{me} Max Principale; le Conseiller Communal, délégué aux Fêtes et M^{me} René Croési; M. Louis Caravel, Contrôleur Général des Dépenses; le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et M^{me} René Novella; le Secrétaire Général du Cabinet de S.A.S. le Prince et M^{me} Raymond Biancheri; le Secrétaire Général du Département de l'Intérieur et M^{me} Denis Gastaud; le Chef du Service des Affaires Culturelles et M^{me} Antoine Battaini; le chargé de mission auprès du Ministre d'État et M^{me} Jean Grether; M. Philippe Orengo, Maire de Saint-Jean Cap Ferrat; le romancier Pierre Nord; M. Henri Dié et bien d'autres encore que les nécessités de la mise en page ne me permettent pas de citer.

L'aspect mondial ne fut pas cependant la marque dominante des réceptions de la Fête Nationale hellénique. Elles eurent, en effet, leur moment d'intense émotion quand l'Archimandrite Callistos Vafias célébra une brève cérémonie d'action de grâce suivie du chant du Te Deum.

Le Ballet de l'Opéra de Munich...

...a permis à l'Opéra de Monte-Carlo d'offrir à son public, pour les fêtes de Pâques, un délassement de qualité et qui, apparemment, lui a donné satisfaction.

Le Ballet de l'Opéra de Munich présentait 2 programmes. Je n'en ai vu qu'un : *La Fille mal gardée*. En version intégrale. Très franchement : c'est long ! Une histoire d'une bêtise affligeante, une *pastorale* dans toute la mièvrerie du terme, avec ses *gentils* paysans, ses décors bucoliques, ses jeux de mains et de rubans, ses *facéties*, ses bouffonneries et même, comble du ridicule, sa basse-cour caquetante, erupion en état d'alerte et coq cocorissant. Cette dernière, j'en conviens, figure, hélas, dans les diverses chorégraphies qui, depuis un siècle et demi, accable une partition d'excellente facture et pleine de brio ! Ferdinand Hérold (1791-1833), le Weber français comme on s'est plu à le surnommer, laissa, bien que mort très jeune, une production abondante mais quelque peu tombée aujourd'hui

dans l'oubli. A tort, car *Zampa*, par exemple, ou *Le Pré-aux-Clercs* sont loin croyez-moi, d'être des œuvres négligeables !

Cette réhabilitation, si besoin est, de Ferdinand Hérold m'entraîne tout naturellement à vous faire part du côté positif du spectacle. Et tout d'abord, je tiens à souligner la triomphale jeunesse de la compagnie bavaroise, la fraîcheur *grand teint* des costumes, la ravissante personnalité de Geneviève Chaussât, la technique prometteuse d'Ivan Liska, l'irrésistible absurdité de Ferenc Barbay et les prouesses scéniques de Michel de Lutry,

En conclusion, je pense, honnêtement, que je n'ai pas eu tort de formuler, d'abord, mes critiques... car mes louanges venant ensuite, ce sont elles, certainement, que vous retiendrez !

* *

Quant au second programme, m'a-t-on affirmé à la ronde, il a donné entière satisfaction aux plus exigeants des *balletomanes* venus applaudir *Concerto Barocco*, *Roméo et Juliette*, *Gronde Fugue* et *Septett-Extra*.

...De très joyeuses Pâques, en somme, à l'Opéra de Monte-Carlo !

Distinctions.

M^{me} Marguerite Zilliox-Fontana, Sous Directeur à la Direction de l'Éducation Nationale a été promue Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Licenciée en Lettres, Diplômée d'Études Supérieures d'Italien, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier du Mérite Culturel, M^{me} Zilliox-Fontana participe activement à la vie culturelle de la Principauté. Elle fut, pendant plusieurs années, titulaire de la chaire d'Italien au Lycée Albert 1^{er} où, de l'avis unanime de ses anciens collègues et anciens élèves, elle n'a laissé que d'excellents souvenirs.

J'ai grand plaisir à la féliciter.

* *

M. Maurice Vidal, Directeur Départemental du Secrétariat au Logement, en service détaché auprès du Département des Travaux Publics de la Principauté, où il dirige le Service de l'Urbanisme et de la Construction, a été nommé Chevalier dans l'Ordre National français de la Légion d'Honneur.

M. Vidal qui a la lourde et passionnante tâche de *modeler* le Monaco de l'an 2000 est, sans conteste, l'une des personnalités les plus attachantes de la Haute Administration monégasque. La nouvelle de la distinction dont il vient d'être l'objet, a été accueillie avec sympathie en Principauté.

A la Galerie des Arts Contemporains.

Michel de Saint-Alban, du 9 au 30 avril.

Richesse des coloris, profonde sensibilité s'appuyant sur un *métier* solide, voilà, me semble-t-il, les caractéristiques essentielles de ce peintre qui a la chance et le mérite de s'être fait lui-même.

Dans sa notice, claire et précise, de présentation de l'artiste, Raymond Charmet écrit : « Passionné de musique, Saint-Alban réalise de véritables symphonies picturales où la mélodie des sensations visuelles dégage, comme celle des sons, une vibration de poésie qui émeut les zones intimes de l'âme. Son plus grand mérite sans doute est d'avoir compris cette parenté

profonde des deux arts, tout en restant un peintre pur et figuratif ».

Je vous engage, pour ma part, à prévoir dans votre emploi du temps, pour les tous prochains jours, une visite attentive de l'exposition Saint-Alban.

La grande kermesse de Sœur Marie...

...ou, si vous préférez, la grande kermesse de bienfaisance de l'œuvre de Sœur Marie, aura lieu les samedi 5 et dimanche 6 avril, de 10 heures à 19 heures, sans interruption, au Palais des Congrès.

Placée sous le haut patronage de S.A.S. la Princesse, cette manifestation est, de tradition, la plus célèbre et la plus sympathique en son genre de la Principauté et régions voisines! Ses nombreux stands, plus prometteurs les uns que les autres, font, chaque année, leur plein de clients satisfaits. Il en sera de même cette année, je m'en porte, et volontiers, garant!

A noter qu'un tournoi de *bridge* et *gin-rummy* animera l'après-midi de dimanche et que l'entrée du Palais de Congrès sera libre et gratuite pendant toute la durée de la kermesse de Sœur Marie.

Joséphine Baker rajeunit Paris de 50 ans.

J'emprunte ce titre au *Figaro* du 24 mars dernier qui annonçait ainsi, sur 6 colonnes, la rentrée parisienne de Joséphine Baker. A Bobino. Une rentrée triomphale. Comme le savaient d'ailleurs d'avance les privilégiés, dont je fus, qui eurent la joie d'applaudir Joséphine, l'été dernier, lors du gala de la Croix Rouge Monégasque au Sporting Club de Monte-Carlo dans cette revue extraordinaire qu'André Levasseur a composée pour elle et qui porte son nom. Durant de longues semaines, Joséphine fera converger sur le célèbre music-hall de Montparnasse le tout Paris authentique, je veux dire par là celui des beaux quartiers et celui des faubourgs. Et celle qui, en 1925, avec la revue *négre* enthousiasmait jusqu'au délire la capitale s'apprête, une nouvelle fois, à la conquérir, à la subjuguier. Merveilleuse Joséphine, bravo de tout mon cœur!

Au Monte-Carlo Country Club.

Le *Marlboro Classic* a tenu ses promesses. Les finales, le soleil aidant, furent de toute beauté!

Le simple-messieurs, Coupe de S.A.S. le Prince, a été remporté par l'espagnol Manolo Orantès;

le double-messieurs, le célèbre Bultler Trophy, par les africains du sud Bob Hewitt-Mac Millan;

le simple dame, par la française Gail Chanfreau et la Coupe Hussein Pacha, réservée aux moins de 21 ans, par le français Jean-Louis Haillet.

Ph. F.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 8 janvier 1975, la Société « BLANCHISSERIE-TEINTURERIE DU LITTORAL » a renouvelé pour une durée de une année à compter du 1^{er} janvier 1975, au profit de Madame Rose CORNELI, teinturière, épouse de Monsieur Oswald MORBIDELLI, demeurant n° 33, avenue du 3 septembre à Cap d'Ail, le contrat de gérance libre d'un dépôt de repassage, teinturerie, n° 44, rue Grimaldi, à Monaco.

Le cautionnement de MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS a été maintenu.

Monaco, le 4 avril 1975.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu, par le notaire soussigné, le 8 janvier 1975, Monsieur Luis-Gustavo-Gofredo OLCESE, commerçant, demeurant, n° 2, rue des Iris à Monte-Carlo, a renouvelé pour une période devant expirer le 1^{er} février 1976, la gérance libre consentie à Madame Dorix DELBEX, commerçante, épouse de Monsieur Jean-Robert PICARD, demeurant Caserne des Carabiniers, à Monaco-Ville, concernant un fonds de commerce d'achat et vente d'orfèvrerie bibelots, cartes postales, etc... exploité n° 8, place du Palais à Monaco-Ville.

Il a été prévu un cautionnement de VINGT MILLE FRANCS.

Oppositions s'il y a lieu au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 1975.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Suivant acte reçu, le 20 septembre 1974 par le notaire soussigné, Monsieur Alexandre BALDUCCI, commerçant, demeurant n° 5, avenue des Fleurs, à Nice, a concédé en gérance libre à Monsieur Léon-Jean-Alexandre ICARDI et Madame Geneviève-Philomène-Marie PEGLIASCO, son épouse, demeurant n° 102 F, avenue des Alliés à Menton, un fonds de commerce d'épicerie, exploité n° 12, rue Plati, à Monaco, pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 1974.

Audit acte, il a été prévu un cautionnement de 5.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 1975.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e LOUIS-CONSTANT CROVETTO
Docteur en Droit - Notaire
26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Suivant acte reçu par M^e L.-C. Crovetto, notaire à Monaco, soussigné, le 13 décembre 1974, réitéré le 26 mars 1975, Madame Herminie VAN DEN BROEK, demeurant, 19, boulevard Princesse Grace à Monte-Carlo a vendu à Monsieur Joseph TORDJMAN, demeurant 7, boulevard d'Italie à Monte-Carlo. Un fonds de commerce de vente au détail de tous jeux, jouets et articles de publicité connu sous le nom de « TRIBOULET » sis à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu en l'étude de M^e L.-C. Crovetto, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 1975.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e PAUL-LOUIS AUREGLIA
Notaire
2, Boulevard des Moulins — MONTE-CARLO

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par M^e Aureglia, notaire soussigné, le 6 décembre 1974, Mlle Jacqueline DEYRIS, demeurant à Monte-Carlo, 8, rue des Oliviers, a vendu à M. Georges Robert RATAGNE, demeurant à Roquebrune Cap Martin, 21, avenue L. Laurens, un fonds de commerce de vente aux boulangers et pâtisseries de la Principauté de Monaco, de levure, margarine et malt, ainsi que de tous produits intéressant ces corporations, exploité à Monte-Carlo, 8, rue des Oliviers.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Aureglia, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 avril 1975.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par M^e Crovetto et moi-même, le 18 mars 1975, la société anonyme monégasque « LA RÉSIDENCE DE LA MADONE », ayant son siège 2, avenue de la Madone, à Monte-Carlo, a cédé à Mlle Colette VAILLANT, Président-Délégué de la société « INTERCO », demeurant 14, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, tous les droits lui profitant au bail des locaux situés au deuxième étage de l'immeuble « Britannia Palace », 7, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, dans lesquels elle exploitait un fonds de commerce de chambres meublées.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les 10 jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 avril 1975.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 12 mars 1975, par le notaire soussigné, M. Robert-Auguste-Maurice PILLET et Mme Alice-Angèle-Marie-Mathilde MANNONI, son épouse, demeurant ensemble 7, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville, ont cédé à Mme Michèle-Génésie-Josephine BERTI, épouse séparée de biens de M. Antonio PINTO DOS SANTOS, demeurant 64, bd du Jardin Exotique, à Monaco, et à Mme Hélène BERTRAND, épouse séparée de biens de M. Pierre-Paul BALDUCCHI, demeurant même adresse, un fonds de commerce de vente de confiserie, dénommé « LES FRUITS DU PALAIS », sis 7, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les 10 jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 avril 1975.

Signé : J.-C. REY.

**GÉRANCE LIBRE DE MOITIÉ INDIVISE
DE FONDS DE COMMERCE**

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte s.s.p. du 15 mars 1975, Mme Michèle BERTI, épouse de M. Antonio PINTO DOS SANTOS, demeurant 64, bd du Jardin Exotique, à Monaco, a concédé en gérance libre à Mme Hélène BERTRAND, épouse de M. Pierre-Paul BALDUCCHI, demeurant même adresse, la moitié indivise d'un fonds de commerce de confiserie dénommé « LES FRUITS DU PALAIS », sis 7, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les 10 jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 avril 1975.

Signé : J.-C. REY.

AVIS FINANCIER

Société de Banque et d'Investissements
— SOBI —

Siège social : 26, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO

La situation comptable arrêtée au 28 février 1975 fait ressortir les éléments suivants :

- Total du Bilan F 488.114.000.19
 - Total du Portefeuille (effets et prélèvements d'office) F 465.518.751.11
- Le Portefeuille en capital est garanti par hypothèques 1^{er} rang ou privilèges de vendeur.
- Dépôts à terme de la clientèle y compris les intérêts réinvestis en compte d'épargne SOBI F 228.761.813.63

Le prochain Avis Financier paraîtra au « Journal de Monaco » du vendredi 2 mai 1975.

Le Président-Administrateur-Délégué :
Jean DE LA CHAUVINIÈRE.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

« S. I. M. E. X. »

Capital 102.000 francs

Siège social : rue du Stade - MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme monégasque dite « S.I.M.E.X. », sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le mardi 13 mai 1975 à 17 heures au siège social, rue du Stade, Monaco, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après :

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport des Commissaires aux comptes;
- Approbation des comptes de l'exercice 1974, affectation des résultats et quitus aux Administrateurs;
- Approbation pour l'exercice écoulé et autorisation à donner aux Administrateurs, en application de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Société anonyme monégasque au capital de 6.000.000 de F

Réserves : 5.300.000 F

Siège social : 11, boulevard Albert 1^{er} - MONACO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle pour le lundi 28 avril 1975, à 17 heures, dans les locaux de l'Agence principale de Monte-Carlo, 31, boulevard Princesse Charlotte.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration;
- 2°) Rapport des Commissaires aux comptes;
- 3°) Bilan et compte des profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1974; approbation des comptes et quitus aux administrateurs;
- 4°) Affectation du solde bénéficiaire de l'exercice et fixation du dividende;
- 5°) Renouvellement du mandat de deux administrateurs;
- 6°) Nomination des Commissaires aux Comptes pour les exercices 1975-1976 et 1977.
- 7°) Compte-rendu des opérations traitées par les administrateurs avec la Société; approbation de ces opérations et renouvellement de l'autorisation pour l'exercice 1975.

L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires dont les titres auront été déposés au CRÉDIT FONCIER DE MONACO huit jours au moins avant la date de l'Assemblée.

La présentation des récépissés de dépôts dans toute autre banque équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les récépissés doivent être déposés au siège social dans les mêmes délais que ceux prévus pour le dépôt des titres.

Les Actionnaires titulaires d'un certificat nominatif d'actions assistent de droit à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

B. C. M. C.

Banque Centrale Monégasque de Crédit à Long et Moyen Terme

Société anonyme monégasque au capital de 10.000.000 de francs

Siège social : 15 bis, avenue d'Ostende - MONTE-CARLO

R.C.I. : 69 S 1243

S.S.E.E. : 833 MC 213 0 132

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le vendredi 25 avril 1975 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice clos le 31 décembre 1974;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur le même Exercice;
- Approbation du Bilan et du Compte de profits et pertes;
- Affectation des résultats;
- Nomination d'un nouvel Administrateur et quitus à un Administrateur sortant;
- Quitus au Conseil d'Administration;
- Autorisation à donner aux Administrateurs dans les termes de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Société LE NEPTUNE

Société anonyme au capital de 500.000 frs

Siège social : 26 bis, boulevard Princesse Charlotte
MONTE-CARLO

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société « LE NEPTUNE » sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au siège social, le jeudi 24 avril 1975 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du compte de Pertes et Profits de l'année 1974 et du bilan arrêté au 31 décembre 1974;

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes;
- Approbation de ces comptes et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs en fonction;
- Nomination des Commissaires aux comptes et fixation de leurs honoraires;
- Autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895.

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDIT COGENEC

Société anonyme monégasque au capital de F. 7.000.000

Siège social : 16, rue des Orchidées - MONTE-CARLO

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDIT « COGENEC » sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au siège social, 16, rue des Orchidées à Monte-Carlo, le lundi 28 avril 1975 à 10 heures, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes;
- Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1974;
- Affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Roger Orecchia, Commissaire aux Comptes, et désignation de Monsieur Jacques Castellini comme deuxième Commissaire aux Comptes;

- Fixation du montant de la rémunération globale annuelle des Commissaires aux comptes;
- Approbation, dans le cadre de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, des opérations traitées avec les Administrateurs ou les Sociétés dont ceux-ci sont Administrateurs.

Le Conseil d'Administration.

“Europe N° 1 — Images et Son”

Siège social: 4, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Le dividende voté par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 1975 sera mis en paiement à compter du 14 avril 1975.

Il s'élève à F. 20 Francs Brut. Il est payable sur estampillage des certificats nominatifs d'actions (coupon n° 20).

Les Établissements domiciliaires pour le paiement de ce dividende, sièges et Agences en Principauté de Monaco et en France, sont :

- LE CRÉDIT LYONNAIS
19, boulevard des Italiens - Paris 2°
- LA BANQUE NATIONALE DE PARIS
16, boulevard des Italiens - Paris 2°
- LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
29, boulevard Haussmann - Paris 9°
- LAZARD FRÈRES & Cie
5, rue Pillet-Will - Paris 9°
- LA BANQUE DE L'INDOCHINE
96, boulevard Haussmann - Paris 8°
- LA BANQUE DE SUEZ ET DE L'UNION DES MINES
44, rue de Courcelles - Paris 8°
- LA BANQUE ROTHSCHILD
21, rue Laffitte - Paris 9°

Le Conseil d'Administration.